

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 12 septembre 2019

Compte-rendu de la séance

Nombre de conseillers

- en exercice	15
- présents	14
- absents	1
- votants	14

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 12 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de BLAINVILLE-CREVON, légalement convoqué le 27 août, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, dans la salle habituelle de ses délibérations, sous la présidence de M. DUPRESSOIR, Maire.

Date de la convocation

27 août 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Présents : M. DUPRESSOIR, Maire
M. PICARD, Mme SERANO, Mme CHEVALIER, M. PEYSSY, Adjoint
MMs REBISCHUNG, BENET, LUCAS, Mmes VIGER, TRIBOUILLARD, LAGNEL, MMs. DENIS, ROUSSEL, Mme NALLET.

Absents : Mme BECQUART.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

Mme CHEVALIER est nommée Secrétaire de séance

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la précédente séance à l'approbation du Conseil et demande l'ajout de trois points à l'ordre du jour : Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), Révision statutaire 2020 du SDE 76, subvention aux associations.

L'ordre du jour comporte les points suivants :

- 1) Tarifs municipaux
- 2) Rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public des déchets
- 3) Rapport d'activité 2018 de la C.C.I.C.V
- 4) Eclairage Public place de la mairie
- 5) Encaissement des chèques suite à des sinistres
- 6) Décisions Modificatives
- 7) Devis la Poste « Aide numérotation de dénomination des voies »
- 8) Achat buste en bronze « Charles Antoine BERAT »
- 9) Affaires courantes

Point n° 1 de l'ordre du jour : Tarifs municipaux

➤ **Tarif Bibliothèque**

Le tarif appliqué actuellement est de 17 € par famille pour l'année. Monsieur le Maire souhaite maintenir ce tarif pour l'année 2020. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

➤ **Tarifs location Salle des Fêtes**

<u>Blainvillais :</u>	Vin d'honneur : 125 €
	Journée : 225 €
	Week-end : 300 €
<u>Extérieurs :</u>	Vin d'honneur : 210 €
	Journée : 370 €
	Week-end : 530 €

Le Maire propose au Conseil de maintenir ces tarifs pour l'année 2020.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour le maintien de ces tarifs qui seront appliqués pour les réservations de 2020.

➤ **Tarifs Cimetière**

Concession trentenaire deux places	actuellement 170 €
Concession trentenaire caveaux pour urnes funéraires	actuellement 85 €
Concession cinquantenaire deux places	actuellement 340 €
Concession cinquantenaire caveaux pour urnes funéraires	actuellement 170 €
Columbarium	actuellement 375 €

Le Maire propose au Conseil de maintenir ces tarifs pour l'année 2020.

Après délibération, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'application de ces tarifs en 2020.

➤ **Tarifs Camions et Droit de place**

Camions :	60 €
Droits de place :	10 € (marché et camions « Food Truck »)

Le Maire propose de maintenir ces tarifs pour l'année 2020.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour le maintien de ces tarifs en 2020.

Point n° 2 de l'ordre du jour : Rapport 2018 sur le prix et la qualité du service de la gestion des déchets

Monsieur le Maire précise que chacun a reçu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de la gestion des déchets de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin. Le maire présente au Conseil Municipal les éléments du rapport qui en prend acte et n'émet aucune observation.

Point n° 3 de l'ordre du jour : Rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin

Monsieur le Maire précise que chacun a reçu le rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin. Le maire présente au Conseil Municipal les éléments du rapport d'activités qui en prend acte et n'émet aucune observation.

Point n° 4 de l'ordre du jour : Travaux d'éclairage public Place de la mairie

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire **AVP-M1700-1-1** et désigné « Blainville-Crevon – Place de la Mairie » dont le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 6 018.42 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 2 822.51 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'adopter** le projet ci-dessus ;
- **d'inscrire** la dépense d'investissement au Budget Primitif 2019 pour un montant de 2 822.51€ TTC ;
- **de demander** au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible;
- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Point n° 5 de l'ordre du jour : Encaissement de chèques

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune est amenée à encaisser des chèques suite à des indemnités dans le cadre de ses contrats d'assurances (assurances aux biens et assurances du personnel) ou suite à des trop versés dans le cadre de ses contrats de prestations de services (électricité, eau, téléphonie,...).

Monsieur le Maire demande au Conseil de prendre une délibération globale l'autorisant à encaisser ces chèques.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, autorise le Maire à encaisser ces chèques émis suite à des indemnités ou des remboursements.

Point n° 6 de l'ordre du jour : Décision Modificative

Frais d'actes suite aux acquisitions immobilières

Dépenses d'investissement

Opération 280 Opérations immobilières Article 2111	+ 4 000 €
Opération 240 Locatifs Article 2313	- 4 000 €

Point n° 7 de l'ordre du jour : Contrat d'aide à la dénomination et numérotation des voies avec la Poste

Le Maire informe le Conseil que les services de la Poste ont identifié un grand nombre d'anomalies d'adressage sur la commune, et proposent par le biais d'une prestation payante d'un montant de 2 160 € TTC, une aide à la dénomination et numérotation des voies.

Cette prestation d'audit et de conseil se fera en partenariat avec la commune et aura pour finalité un rapport méthodologique et réalisation d'un plan d'adressage.

Le Maire précise au conseil que l'existence d'une dénomination et d'une numérotation des voies, hameaux et habitations permet d'assurer l'exactitude de l'adresse et constitue ainsi un facteur déterminant de la qualité de la distribution des envois postaux, des livraisons et services à l'adresse.

Le Maire fait part au Conseil que ce travail d'adressage servira également lors du déploiement de la fibre. En effet, Seine-Maritime Numérique a informé les communes que les administrés dont les adresses sont incorrectes, ne pourront être éligibles à la fibre.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat pour l'aide à la dénomination et numérotation des voies.

Point n° 8 de l'ordre du jour : Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire de la commune de Blainville-Crevon informe le conseil municipal, que par courrier en date du 7 septembre 2019, Monsieur le Vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin lui a transmis le rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) en date du 6 Septembre.

Il rappelle que le Conseil Communautaire lors de sa séance du 6 décembre 2018 a délibéré pour opter en faveur d'un passage à la fiscalité professionnelle unique à compter du 1er janvier 2019.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (C.G.I), et suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique (F.P.U) à l'échelle communautaire, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin verse aux communes membres une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la F.P.U.

Il rappelle que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 26 Janvier 2019, a délibéré pour déterminer au bénéfice des communes membres une attribution de compensation prévisionnelle évaluée en collaboration avec les services de la DRFIP et de la Préfecture de la Seine-Maritime.

La commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie ensuite les 4 Mars (La Vaupalière), 23 Mai (St André sur Cailly), 1^{er} juillet (Morgny la Pommeraye) et 6 Septembre (Yquebeuf), pour étudier les transferts de compétence envisagés et affiner le calcul des transferts de charges correspondants.

En effet, l'article 1609 nonies C du C.G.I précise : « *La C.L.E.C.T chargée d'évaluer les charges transférées remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.* »

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir prendre connaissance du dossier ci-joint. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le rapport établi par la C.L.E.C.T en date du 6 Septembre dernier ci-joint annexé,
- DIT que l'attribution de compensation définitive 2019 est calculée en fonction de la date de transfert des compétences au 1^{er} janvier 2019
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de cette affaire.

Point n° 9 de l'ordre du jour : Révision statutaire 2020 du SDE 76

VU :

- La délibération 2019/06/21-04 du SDE 76

CONSIDERANT :

- Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime – SDE 76 votés le 21 juin 2019 qui lui permettent :

- de sécuriser ses compétences actuelles,
- de prendre de nouvelles missions pour accompagner la transition énergétique sur ses territoires,
- de pouvoir accueillir d'autres collectivités comme les EPCI.

- Monsieur le Maire indique que ces nouveaux statuts prévoient le maintien des missions et compétences actuelles en électricité, gaz, éclairage public et télécommunications électroniques, ainsi que le maintien du mode de gouvernance existant avec notamment ses 14 Commissions Locales de l'Énergie (CLE) inchangées.

- Les nouveaux statuts prévoient des compétences optionnelles pour améliorer ses missions historiques, mais également d'engager de nouvelles actions pour relever les défis d'aujourd'hui sur :

- la transition énergétique,
- l'équipement énergétique de son territoire,
- La participation aux Plans Climat Air Énergie (PCAET),
- Le conseil en énergie et les travaux d'efficacité énergétique,
- La production d'énergie d'origine renouvelable,
- Les réseaux publics de chaleur et de froid, le bois énergie,
- La mobilité à faible émission de carbone (hydrogène, GNV, électrique),
- La gestion simple et intelligente de l'énergie : réseaux communicants, stockage d'énergie.

- les modalités d'adhésion des EPCI sont également prévues.

Puis, il donne lecture du projet de statuts et de règlement intérieur annexés à la présente délibération, ainsi que la note descriptive.

PROPOSITION :

Il est proposé :

- d'adopter les statuts 2020 et le règlement intérieur 2020 du SDE 76,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ADOPTE les statuts 2020 et le règlement intérieur 2020 ci-annexés.

Point n° 10 de l'ordre du jour : Subvention aux associations

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande de subvention de l'association FRAGMENT PHOTO qui organise une exposition photo qui se tiendra à partir du 28 septembre 2019 chez les commerçants et dans les lieux publics de la commune.

Le Maire propose au Conseil de verser à cette association une subvention qui sera prise sur les crédits non affectés du budget 2019 des subventions.

Le montant affecté est le suivant :

- 200 € à l'association FRAGMENT PHOTO

Le maire propose également de verser une subvention de 200 € à l'association Marmitonn'et Vous. Cette subvention était prévue au budget 2019 des subventions.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour le versement de ces subventions.

Point n° 11 de l'ordre du jour : Affaires courantes

- ✓ M. PEYSSY informe le Conseil que le club de Patchwork fête ses 35 ans et organise une exposition les 19 et 20 octobre 2019 à la salle des fêtes.
- ✓ M. PICARD fait part au conseil que suite aux travaux de voirie sur la rue du Beau Soleil, un problème avec le revêtement a été constaté ainsi qu'avec le nettoyage des bordures.
- ✓ M. LUCAS signale que la chicane route de Saint Germain n'a pas été rescellée et qu'il subsiste un problème de sécurité pour les piétons.
Le Maire précise qu'il prendra contact avec la DDI à ce sujet.
- ✓ M. PICARD informe le Conseil que des panneaux ont été réalisés avec des dessins d'enfants de l'école, et seront installés à l'entrée et sur le parking de l'école afin de sensibiliser les automobilistes à la vitesse.
- ✓

Pas d'auditeur présent à la réunion.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30.